|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | ***Fiche descriptive de la formation*** |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | cgtform | **Emploi garanties collectives**  Espace Revendicatif  263, rue de Paris  Case 6-2  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.46 | | Courriel : emploi-garanties-coll@cgt.fr  Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **La Négociation collective de branche après les ordonnances Macron du 22 septembre 2017** Public concerné : *Négociateur.rice.s de branche, responsables ou membres des collectifs DLAJ des fédérations, formateur.rice.s (animateur.rice.s et intervenant.e.s) ou futurs formateur.rice.s de formations dans ce domaine.* Le contexte qui amène à faire de la formation : Des modifications substantielles des règles de la négociation collective se sont multipliées ces dernières années : lois El Khomri de 2016 et ordonnances Macron en 2017. Ces changements majeurs nous amènent à la volonté de former les négociateur.rice.s et formateur.rice.s sur ces nouvelles règles, pour conduire au mieux notre démarche syndicale sur cette question et défendre les intérêts des salarié.e.s. Les objectifs de formation :A la fin de la formation les stagiaires seront capables de : comprendre l'évolution des règles en matière d'articulation des sources en droit du travail, identifier les nouvelles règles juridiques applicables à la négociation collective et les outils juridiques permettant une intervention syndicale en conformité avec les valeurs de la CGTLes thèmes abordés :  * La hiérarchie des normes (liens loi, accords de branche et d’entreprise) * Rôle de la branche et nouvelle architecture autour des 3 blocs * Articulation avec la négociation d’entreprise * Les nouvelles modalités de négociation dans les branches  Les prérequis à cette formation : Ce stage ne nécessite pas de prérequis particulier. Forme et durée de l’action de formation Ce stage sera co-animé par Jamila Mansour, conseillère confédérale à l’espace revendicatif et deux enseignants, Christophe Vigneau et Antonella Corsani de l’Institut des Sciences sociales du Travail (ISST).  Ce stage se déroulera sur cinq jours du 15 au 19 juin 2020 à l’ISST à Bourg-la-Reine. | | |
|  | | |